

Bruxelles, le 28 novembre 2025
(OR. en)

16000/25

SOC 810
EMPL 530
SAN 779

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Dinah DJALINOUS-GLATZ, membre titulaire pour
l'Autriche, en remplacement de Mme Dorottya KICKINGER,
démissionnaire
- *Adoption*

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Dorottya KICKINGER, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales de travailleurs (pour l'Autriche).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de l'Autriche a présenté la candidature de M^{me} Dinah DJALINOUS-GLATZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
 4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 16001/25, et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-